

Syndicat CGT des Sapeurs-pompiers Professionnels et Agents Administratifs et Techniques des Services du S.D.I.S 59

Correspondance: 156 rue du Vert Pré 59390 Lys-Lez-Lannoy
Tel: 06 81 61 00 79 - Télécopie 03.20.47.85.53
Site Internet: http://cgtsdis59.e-monsite.com/
Contact email: sdis59cgt@wanadoo.fr



Lille, le 27 juin 2012.

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les élus du Conseil d'Administration,

Ce mardi 26 juin 2012 s'est tenue une réunion concernant la classification des centres de secours. Cette commission de travail est composée des techniciens et des partenaires sociaux du sdis59 afin d'évaluer les besoins opérationnels tant sur le plan humain que matériel dans le souci de pouvoir garantir le secours d'urgence à personne dans notre département. A l'unanimité, force était de constater nos limites. Il y a donc bien nécessité d'entrevoir à relancer un nouveau plan pluriannuel d'embauches.

Pour notre syndicat CGT, 2 pistes conjointement liées sont à envisager. D'une part, suite aux dernières élections présidentielles et législatives, faire que le SDIS59 interpelle rapidement notre nouveau gouvernement **pour engager** l'**Etat** à participer au financement sur ses prérogatives régaliennes si souvent dénoncées ces dernières années.

D'autre part, d'agir sur une partie de l'excédent budgétaire de fonctionnement du sdis59 qui reste depuis plusieurs années récurrent et jugé trop important quant à son montant. Nous tenons à insister sur ces points du fait des résultats d'analyses et des devoirs qu'il y a lieu de mettre en œuvre pour protéger au mieux nos citoyens.

Nous profitons de ce Conseil d'Administration pour qu'il soit aussi porteur auprès du gouvernement de lancer le moratoire promis en ce qui concerne les incidences des nouveaux textes de la filières motivés par la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) qui n'a pour but que de faire des économies sur la fonction publique et sur les agents qui la servent.

Cette disposition pourrait alors permettre de revoir ces textes, parus en avril et mai dernier, qui vont dévaluer le déroulement de carrière des sapeurs pompiers.

Persuadé de l'intérêt que vous porterez à notre démarche, recevez, monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les élus du Conseil d'Administration, notre considération distinguée.